



Comité | RICHELIEU
Association Française des PME de Haute Technologie

Prise de position concernant les nouvelles mesures gouvernementales en faveur de la R&D et de l'innovation

24 août 2007

Rappel

La croissance de l'économie est portée par les entreprises qui croissent, celles qui passent de l'état de PME à celui de leader mondial. Une fois leur taille critique atteinte, les entreprises stagnent et ne connaissent que très rarement des croissances supérieures à celle de l'ensemble de l'économie.

1. Fusion All-OSEO

Le Comité Richelieu est favorable à cette fusion
si elle s'inscrit explicitement dans une stratégie en faveur des PME à fort potentiel de croissance.

Aujourd'hui, OSEO est orienté vers les PME alors que l'All se concentre sur les grandes entreprises.

Une fusion de ces deux organisations nous semble utile afin de répondre aux besoins des entreprises porteuses d'idées nouvelles et dont le potentiel est de devenir des leaders mondiaux. En effet, ces entreprises échappent à la classification statique habituelle car elles sont aujourd'hui petites mais ont déjà des spécificités de grandes entreprises.

Le Comité Richelieu est par contre défavorable à l'idée de concentrer les aides à la R&D sur les entreprises "moyennes", ce qui n'est qu'une catégorie supplémentaire dans laquelle ranger des entreprises qui n'évoluent plus. L'objectif n'est pas de soutenir des entreprises moyennes sans potentiel de croissance mais d'aider des entreprises innovantes à croître pour devenir des leaders mondiaux.

Le Comité Richelieu demande donc :

1. une mise à plat des labels « PME innovantes » (JEI, FCPI,...) permettant d'y intégrer les entreprises à fort potentiel de croissance et qui ne sont pas encore leaders sur leur marché, sans limite arbitraire d'âge ou de taille
2. un indicateur sur la part de ces PME innovantes dans les aides gérées par ce nouvel organisme
3. une adaptation des modalités d'aide à la réalité des PME innovantes :
 - diminution des délais
 - aides non remboursables comme c'est le cas dans toute l'Europe
 - augmentation des taux jusqu'à ce que l'Europe autorise
 - disparition du plafond d'aide (montant des fonds propres actuels)



Comité | RICHELIEU
Association Française des PME de Haute Technologie

2. Crédit d'Impôt Recherche

Le Comité Richelieu est favorable à un renforcement du crédit d'impôt recherche si il s'applique à la part en volume.

Le Comité Richelieu est favorable à un accroissement des soutiens publics à l'innovation. Il souligne toutefois :

1. l'orientation forte des aides françaises vers les très grandes entreprises existantes
2. le caractère moins incitatif des crédits d'impôts comparativement aux aides sur projet
3. les entreprises en croissance qui n'ont pas encore atteint leur taille critique ont besoin d'un soutien public pour l'ensemble de leurs dépenses de R&D et pas uniquement pour la différence, supposée positive, entre les dépenses d'une année et celle des années antérieures. Un crédit d'impôt recherche calculé uniquement sur l'accroissement des dépenses de R&D ne servirait donc qu'à des micro entreprises durant leurs 2 ou 3 premières années et n'aurait donc que très peu d'impact sur l'emploi et sur les exportations.

Le Comité Richelieu demande donc :

1. un indicateur sur la part des PME innovantes dans ce crédit d'impôt
2. que ce renforcement ne se fasse pas au détriment d'une diminution des aides sur projets dont peuvent bénéficier les PME innovantes
3. qu'il prenne la forme d'une augmentation de la part en volume de 10 % à 30 % quitte à annuler la part en accroissement

Conclusion : de la R&D au chiffre d'affaires

Le Comité Richelieu rappelle que la R&D et l'innovation ne sont pas des fins en soi mais que les PME innovantes ont avant tout besoin de renforcer leur chiffre d'affaires. Afin que les mesures prises dans ce domaine par le gouvernement contribuent effectivement à la croissance, le Comité Richelieu demande donc :

1. l'ouverture effective des marchés publics de R&D aux PME innovantes
2. le renforcement du programme Passerelle¹ permettant aux grands comptes d'adapter l'offre innovante des PME à leurs besoins précis
3. enfin et surtout, la mise en place d'un SBA à la française permettant de réguler la compétition entre PME innovantes et entreprises établies

¹ Voir <http://www.pactepme.org/programme/passerelle>